

Pour citer cet article :
Haute-Saône SALSA, n° 90, avril-juin 2013, p. 52-60.

La violence des soldats en temps de paix, dans le bailliage d'Amont, 1595-1643.

Que savons-nous de la vie des soldats dans notre région, avant la conquête de la Franche-Comté par les armées de Louis XIV ? Rien, ou si peu de chose. Pour la Lorraine voisine, Jacques Callot a laissé à la postérité une série de gravures qui décrivent par le menu « les misères de la guerre ». Elles ont fait le tour du monde. Comme la Lorraine, la Franche-Comté a connu l'invasion et la destruction, la terreur et les massacres ; mais, à la différence de la Lorraine, la Franche-Comté n'a pas eu son Jacques Callot. Ici, point d'images, aucune gravure, aucun tableau, seules les archives nous renseignent. Si les misères de la guerre sont bien connues, la vie des soldats en temps de paix ne l'est pas du tout. Dans les années d'entre guerres, disons entre 1595 et 1634, la paix règne en Franche-Comté. Cependant, les soldats y sont nombreux et méritent qu'on s'y intéresse un peu. Laissant de côté les misères de la guerre, contentons-nous d'observer les misères de la paix¹.

Les exactions des soudards

La présence de nombreux soldats désœuvrés, en garnison dans les villes et les villages, exacerbait les tensions, accroissait les disputes, multipliait les actes violents. Enrôlés par nécessité vitale, sans vocation, parfois de force, les hommes de guerre étaient indisciplinés, mal occupés, voire totalement désœuvrés, assez mal nourris, mal payés, et finalement incontrôlables, ingérables. Ils vivaient des aides municipales, de la charité publique et privée mais aussi de chapardages, de voleries, de rapines et de larcins en tout genre². Auteurs d'exactions nombreuses, les soldats qui s'apparentaient souvent à des soudards, engendraient de la violence et de la criminalité dans toute la province³.

Les ravages : « se loger sur le paysan », 1620-1623

Près de Fresne-Saint-Mamès, les habitants de Sept-Fontaines et de La Vernotte refusèrent de participer aux contributions militaires des hommes placés en garnison dans leurs villages, en 1622. Les envoyés du gouverneur, Vergy, furent reçus par ces mots : « Tête Dieu, vous êtes

¹ Je remercie Denis Grisel qui a accepté de relire cet article, suggérant des corrections et des compléments.

² Nombreux témoignages sur ce point ; par exemple, Archives départementales du Nord [désormais ADN] : B 1806, f° 62 v°.

³ On retrouve aussi une forte proportion d'hommes de guerre dans les lettres de rémission des autres provinces, dépassant parfois 25 %, comme en Picardie au temps de Charles Quint.

des voleurs ». Vergy suggéra au parlement de châtier les habitants récalcitrants de façon exemplaire, ce qui ne semble guère avoir été fait⁴.

La même année, 1622, ce fut la compagnie du sire Antide de Grandmont, baron de Melisey, qui excéda les habitants de Cromary. Cinquante soldats y étaient logés, sur les deux cents que comptait la compagnie. Certains se comportèrent très mal. Un certain Guillaume Faibvre, de Saint-Hippolyte, qui avait le grade de caporal, voulut contraindre son logeur, le notaire Jean Mulot⁵, de lui fournir une paire de bottes. Bien pire, on vit arriver dans le village des dizaines de soldats supplémentaires qui, normalement, devaient prendre leurs quartiers à Montbozon.

Contrairement à ceux de Cromary qui n'avaient que leurs épées, ceux venant de Montbozon étaient armés d'arquebuses et de mousquets. Guillaume Joly, un manouvrier, dut en loger chez lui quinze ou seize ! Tous séjournèrent à Cromary « avec toutes sortes de dissolution, faisant des brigades et des assemblées tantôt dans une maison tantôt dans une autre, afin de faire de la débauche », ruinant « le pauvre peuple » du village. Les habitants devaient entretenir les soldats, qui leur réclamaient des écus. Le baron de Melisey lui-même fut molesté par la population, outragé à coups de bâton par Jean Bernard, un des échevins du lieu. Mais il faut dire qu'il l'avait bien mérité, ayant rançonné les habitants, blasphémé le nom de Dieu et menacé de mettre le feu au village si les habitants ne payaient pas. Les soldats se livrèrent aussi à des voleries dans les villages voisins : Devecey, Moncey, Rigney, Venise, Perrouse (village de vigneron) et autres. Les habitants de Cromary et des environs gardèrent un très mauvais souvenir de ce logement des gens de guerre, ayant été « grandement foulés et endettés »⁶.

Des rapines

Beaucoup d'autres prélèvements furent effectués par des soldats. En 1623, les exactions furent déplorées vers Luxeuil, Neuville, Gray, Faucogney, Jussey, Montjustin, Vesoul, Genevrey, Granges-la-Ville, Vieilley, Merey, Rioz, Quenoche, Genevrey. Des soldats de la compagnie du sieur de Longwy firent des dégâts considérables à Gy et à Montigny-lès-Cherlieu. Les troupes du baron de Belvoir laissèrent de mauvais souvenirs dans le bailliage de Baume-les-Dames. Le régiment de Balançon aussi, vers Cromary et Châtillon-le-Duc. Le capitaine Marquisat commit des excès aux alentours de Saint-Hippolyte.

Au début du mois de janvier 1626, la maison de Guillaume de Noir, à Velleguindry, près de Vesoul, fut cambriolée « nuitamment » par des soldats logés à Grandvelle. Des meubles, c'est-à-dire ici des objets, « de notable valeur » avaient été emportés. Le lendemain matin, son fils Jean monta à cheval et prit le chemin de Grandvelle. Arrivé dans ce village, il apprit que les soldats avaient déménagé et étaient partis à Maizières. Il se dirigea vers ce village et en route il rencontra Claude Verrier, l'un des soldats coupables. C'était un homme dangereux et « soupçonné de plusieurs crimes ». Jean de Noir lui reprocha le vol commis dans la maison

⁴ Archives départementales du Doubs [désormais ADD] : 2 B 3404.

⁵ Il y avait cette année-là (selon le dossier ADD : 2 B 3404) au moins six notaires à Cromary : Jean Mulot, Claude Vuillet, Antoine Leonard, Denis Mulot, Claude Marey et Claude Pauthier. La société villageoise était rurale mais relativement peu agricole. Les témoins ayant déposé dans cette affaire exerçaient les professions suivantes : manouvrier (deux), vigneron (trois), laboureur (neuf), maréchal (deux), cordonnier, notaire (six), chirurgien, tailleur, clerc.

⁶ ADD : 2 B 3404. Les dépositions fournissent une multitude de détails.

de son père, par lui et ses compagnons ; il réclama les meubles et menaça d'une poursuite en justice. Verrier mit la main à l'épée et s'empara de la bride du cheval de Jean. Ce dernier, se voyant « en danger de sa vie », fut contraint de se servir de son pistolet, « chargé seulement de dragées ». Mais Verrier était très proche de lui. Lorsque le coup partit, il tomba de cheval et « mourut peu de temps après »⁷.

Toute la province subissait la présence de ces troupes souvent comtoises (parfois ennemies, aux frontières) mais toujours indisciplinées, pillardes.

Les officiers responsables

Les officiers militaires étaient responsables des dégâts commis par leurs hommes.

Au mois de décembre 1629, les officiers civils du bailliage de Gray informèrent le parlement à Dole que des dégâts importants étaient commis dans certains villages de leur ressort par des troupes de soldats commandés par le sieur de Landre (ou Landres). Le gouverneur de la province ordonna au prévôt général de Bourgogne de se rendre sur les lieux pour expulser ces soldats indisciplinés⁸. Il fallut attendre l'année 1635 pour que cet officier soit traduit en justice. Il fut accusé de quantité de crimes et de délits de toute espèce tant militaires que civils.

Elysée de Landre était un baron lorrain, époux d'Eve d'Oiselay⁹. Ces hommes étaient considérés comme des « déserteurs de milice ». Elysée de Landre fut accusé du meurtre de Claude Gillet, du village de Charmes¹⁰, un pauvre villageois vivandier de profession. La noblesse de son extraction, ainsi que celle de sa femme, ne l'empêchait pas de blasphémer « en toutes occasions ». En 1628, Landre avait levé des gens de guerre pour se mettre au service de Son Altesse de Savoie, sans aucune autorisation. Il s'est permis de loger ces hommes dans des villages qui dépendaient de la seigneurie de son épouse. Les plaintes provenaient de villageois habitant entre Gray, Dampierre-sur-Salon et Gy, notamment Beaujeu, La Madeleine, Angirey, La Chapelle-Saint-Quillain, Igny. Pendant six mois, les recrues avaient vécu de vols, de rapines et d'outrages. Ainsi, Etienne Le Blanc, à La Madeleine, s'était fait voler cent quarante gerbes de froment¹¹.

A une date inconnue (mais sans doute avant 1632), Jean-Baptiste de Scey, sieur de Buthiers, avait recruté des hommes pour constituer une nouvelle compagnie de chevaux légers. Il y eut notamment quatorze soldats à qui l'on donna de l'argent et l'ordre de rejoindre un lieu de rendez-vous. Ils s'assemblèrent plutôt sur la frontière du pays pour sortir en un village appartenant à l'abbé de Faverney. Là, ils commirent quelques désordres. Or, c'est Jean-Baptiste de Scey qui fut convoqué devant la justice pour répondre de ces actes ; il fut condamné à payer huit mille livres¹².

Il y aurait lieu de nuancer tous ces propos, en tenant compte du fait que certaines localités ne se plaignaient pas du tout des soldats. Des villages, il est vrai, n'acceptaient pas de troupes.

⁷ ADN : B 1811, f° 77 v°.

⁸ ADD : 2 B 133.

⁹ Archives générales du royaume de Belgique [désormais AGRB] : Conseil privé, n° 328, 160, f. 12 (dossier très volumineux, nombreux détails) ; ADD : 2 B 3154 ; décret concernant les biens d'Eve d'Oiselay, 1631-1635.

¹⁰ Charmes, aujourd'hui dans le département des Vosges.

¹¹ AGRB : Conseil privé, n° 328, 160, f. 12.

¹² AGRB : Conseil privé, n° 637, C, 1, 194.

Ainsi, Claude Carolet, échevin de Champtonnay, près de Gray, attestait que son village n'avait voulu aucun logement de soldats. Champtonnay est « si petit et les habitants si pauvres », disait-il, « qu'ils y fussent morts de faim ». D'autres responsables locaux se satisfaisaient même de la présence des troupes. François Lambelenot et Sébastien Perrot, échevin de Malans¹³, affirmaient que vingt-cinq soldats élus de la compagnie du sieur d'Essertenne, mené par le caporal Jean Pelot, avaient séjourné à Malans, « nourris aux frais des habitants ». Ces hommes de guerre étaient irréprochables : « ils se gouvernèrent modestement sans offenser personne »¹⁴.

Les archives gardent peu de traces de ravages causés par les troupes entre 1597 et 1616. En revanche, et le fait est très important pour nous, les exactions commises par les soldats et les ravages dus aux troupes se multiplièrent donc à partir de 1616¹⁵. Les hommes composant les régiments « furent contraints de se loger sur le paysan »¹⁶. Est-ce un hasard si les homicides se multiplièrent à partir des mêmes années ? Il y aurait donc bien une correspondance, pour le moins chronologique, entre la crise de criminalité et l'accroissement considérable des soldats dans la province. Ce qui ne signifie pas que tout s'explique par les soldats, loin de là !

Crimes, meurtres, homicides

On ne compte plus les violences commises dans la région par les hommes d'armes. A partir de 1615-1618, quand débuta ce grand conflit européen qu'on appellera la Guerre de Trente ans, les gens de guerre étaient très présents dans la province ; dès lors, les crimes se multiplièrent¹⁷.

Coups et blessures

Les soldats apparaissent souvent dans les dossiers de poursuites judiciaires pour coups et blessures. Le 8 février 1626, une émotion survint dans le village de Quiteur près de Dampierre-sur-Salon. La querelle débuta le soir, après le souper. Il y eut une vraie bagarre, violente, avec des armes. Nicolas Limasset, d'Autet, fut « effleuré et blessé dans la mêlée ». Pierre Telluet, de Quiteur, fut traîné en justice, étant considéré parmi ceux qui avaient provoqué ces outrages et offenses. Il se défendit en disant qu'il était alors au service du souverain, sous l'autorité du sieur de Valay, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes. Etant absent aux tenues de justice à Gray, il fut condamné par contumace à 640 livres d'amende contre laquelle il clama son innocence¹⁸.

¹³ J'ignore (pour l'instant) de quel Malans il s'agit. Toutefois, Perrot est un nom de famille que l'on retrouve à Malans près de Pesmes, tandis qu'il y a des Perroz à Malans près d'Amancey.

¹⁴ ADD : 2 B 751.

¹⁵ AGRB : Conseil privé, n° 637, C, 1, 109 et 145 ; ADD : 2 B 713, 2 B 714, 2 B 715, 2 B 716, 2 B 717 et 2 B 718.

¹⁶ AGRB : Conseil privé, n° 637, C, 1, 109 et 145 ; cf. aussi le cas du sieur de Rousi, poursuivi pour cela et pour un homicide, en 1625 : AGRB : Conseil privé, registre 299, f° 85-86.

¹⁷ « Der Dreissigjährige Krieg. Die Ur-Katastrophe der Deutschen », *Der Spiegel, Geschichte*, n° 4, 2011 ; Georges Livet, *La guerre de Trente Ans*, Paris, Puf, 1963.

¹⁸ AGRB : Conseil privé, n° 637, C, 1, 53.

A ces violences commises contre des hommes et des femmes, il convient d'ajouter celles à l'encontre d'animaux. En 1624, Antoine d'Amelange, un soldat bourguignon, se disputa avec les trois fils de Silvain Boulin. Il n'y eut pas mort d'homme mais un cheval fut tué¹⁹.

Homicides

Plus souvent encore, les soldats étaient poursuivis en justice pour homicide. Pierre de Cussey était soldat dans une compagnie du marquis de Varambon. En 1600, il revint dans son village de Cussey. Le dimanche 17 décembre de cette année-là, il soupa en compagnie de Claude Flamand. Une querelle survint entre eux. Sortis de table, ils se disputèrent devant la maison. Pierre de Cussey s'empara d'une fourche de bois et la planta dans le ventre de Claude Flamand qui en mourut cinq jours après²⁰.

Claude Groz était notaire au siège du bailliage d'Amont à Vesoul ; il habitait à Confracourt près de Combeaufontaine. Le 12 septembre 1616, son beau-frère Jean Millez (ou Jan Milley) arriva au village ; il était soldat en la compagnie du sieur de Montcley logée à cette période-là à Poligny. Il était accompagné d'un autre soldat, Vinot Richardot, son « consort de guerre », originaire de Noidans-le-Ferroux. Le bruit courut rapidement que Jean Millez venait de faire une vingtaine de lieues « pour faire la part et mal les affaires à quelqu'un sans nommer personne ». Voilà ce qui « se jactait » en ce lieu. Apparemment, Jean Millez était en mauvais termes avec son beau-frère, Claude Groz, le notaire, depuis plus d'un an. Adonné à la débauche, il avait dispersé son bien et s'était fait soldat « car il se voyait en disette ».

Après avoir dîné et « encore bu » dans deux maisons différentes, les deux soldats entrèrent chez Claude Groz, avec de mauvaises intentions. Millez demanda à boire « de ses vins blancs et rouges ». Ce qui lui fut octroyé ; il sortit paisible. Deux heures après, il revint avec Vinot Richardot.

Claude Groz était en train de raccommoder ses tonneaux, dans la cour de la maison, afin « d'abriter » (mettre à l'abri) un peu de vin récemment vendangé. On n'était qu'à la mi-septembre mais le printemps et l'été avaient favorisé la vigne : « les chaleurs furent si grandes pendant l'été que l'on buvait déjà du vin nouveau à Besançon le 8 septembre »²¹.

Millez appela son beau-frère, en lui disant de venir parler au poêle car il avait quelque chose de secret à lui dire. Ils revinrent tous les trois au poêle (la salle chauffée) pour parler « de choses qui devaient être sues par la femme de Claude Groz », Claudine Millez. En fait, les deux soldats avaient bien bu et ils cherchaient une épée. En effet, lors de la déposition de son témoignage, Vinot Richardot raconta que son compère était un habitué des « traits de folie ». En chemin, ils s'étaient arrêtés devant une grange où l'on battait des grains ; à cet endroit, Millez s'était mis à jouer avec son épée évaginée, avec une telle énergie qu'il l'avait brisée en deux morceaux. Jean Millez cherchait donc une nouvelle arme.

Parvenu au poêle, Millez savait où son beau-frère logeait son épée, dans un râtelier près de la porte. Il voulut s'en emparer. Claude Groz étant plus proche du râtelier, il parvint à

¹⁹ AGRB : Conseil privé, n° 288, 91, R 22.

²⁰ AGRB : Conseil privé, n° 913, B.

²¹ « Etat de ce qui s'est passé à Besançon depuis 1612 », *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, tome IX ; Paul Delsalle, *La Franche-Comté au temps des Archiducs Albert et Isabelle, 1598-1633, documents*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2^{ème} édition, 2004, p. 303.

empêcher Milez de prendre l'épée, en disant qu'il n'avait que celle-là et qu'il s'en servait pour aller aux champs²². Milez entra en colère, criant :

« Par la chair Dieu !

Tu auras menti, je l'aurai ! »

et il lui donna un grand soufflet sur la joue. L'autre soldat, Vinot Richardot, qui n'était jusqu'alors que spectateur, s'approcha rapidement. Claude Groz se défendit contre les deux hommes. Dans la mêlée, Milez reçut deux coups d'épée aux genoux. Le lendemain matin, Claude Groz fit venir des chirurgiens mais son beau-frère Milez trépassa le surlendemain. On le porta en la maison de Claudine Valot chez qui l'on trouva qu'il était blessé aussi au petit ventre²³.

Des soldats, le plus souvent bien éméchés, n'hésitaient pas à s'approcher des maisons et à y commettre des agressions violentes. Certaines se terminaient par un meurtre.

Tueries entre soldats

Assez souvent, la violence éclatait entre soldats et l'un d'entre eux était tué. Guillaume Perrot, du village d'Annoire, près de Chemin, était alphère (porte-enseigne) dans une compagnie d'infanterie bourguignonne. Dans cette même compagnie servait le soldat Etienne Camuset. Ce dernier se disputa avec le valet de Guillaume Perrot. Camuset lui donna un coup de poing. Cette violence à l'égard du valet offensa Guillaume Perrot lui-même. Le lendemain, alors que la compagnie se trouvait à Luxeuil, Camuset était assis devant une maison où il logeait. Guillaume Perrot et son valet se mirent à sa recherche. Camuset découvert les menaçait d'un gros bâton. Guillaume Perrot le repoussa jusque sous le porche du logis. Camuset se défendit avec son épée. Guillaume Perrot lui planta sa propre épée dans le ventre « au bas du nombril » et lui donna un autre coup sur la tête. Camuset en mourut deux jours après²⁴.

Dans les principales villes de la région, peuplées de soldats, les accidents étaient fréquents. Hugues Bonnier était capitaine de l'artillerie de la garnison de Gray. Le 7 janvier 1617, il quitta sa demeure et se dirigea vers le château car il devait rendre compte au comte de Champlitte, gouverneur de la province, d'un voyage qu'il venait d'accomplir à la recherche du *pagador* (trésorier) des gens de guerre levés en comté. Il emprunta une rue où se tenait ordinairement le marché au blé. Il y avait du peuple en grand nombre. Il croisa Claude Robelin, un soldat étranger au service du sieur d'Abancourt. Ils « s'entre-heurtèrent » par mégarde, mais se fut sans paroles et sans querelle.

Hugues Bonnier poursuivit son chemin vers le château, sans penser avoir offensé Claude Robelin. Soudain, le premier vit surgir le second qui courait vers lui. Il avait l'épée à la main droite et le manteau rejeté sur l'épaule gauche. Il lui dit arrogamment :

« Mort Dieu !

Pour quoi m'as-tu tantôt²⁵ poussé » ?

Hugues Bonnier répondit :

« Je ne t'ai point poussé mais c'est toi-même qui m'a poussé ! »

²² A cette période, les notaires-paysans n'étaient pas rares.

²³ AGRB : Conseil privé, n° 939, 51 ; ADN : B 1804, f° 58.

²⁴ ADD : 2 B 3179 et surtout 2 B 3487 ; AGRB : Conseil privé, registre 302, f° 97 ; l'affaire se déroule vers en 1632 mais le procès ne date que de 1638.

²⁵ Ce « tantôt » est-il un indice de l'origine wallonne de Robelin ? Le mot est répandu avec le sens de « tout-à-l'heure » ou « récemment ».

Robelin pointa son épée vers Bonnier et le blessa à plaie ouverte au premier doigt de la main gauche « si brusquement qu'il serait en hasard d'en demeurer estropié ».

Robelin lui rua encore d'autres coups d'estocade. Le haut de chausse de Bonnier en fut percé en plusieurs endroits. Visiblement, Robelin n'avait pas envie d'épargner la vie de Bonnier. Il cria : « J'en ai assez ! ».

En réponse à ces agressions, Bonnier répliqua :

« Va au nom de Dieu.

Tu as chercher ton malheur et le mien. »

Il lui donna un coup d'épée duquel Robelin mourut quatre jours plus tard²⁶.

Ces disputes de garnison survenaient souvent après une trop forte consommation de vin. Rémond Charbonnet était soldat en la garnison de Gray. Le mercredi 28 septembre 1633, vers deux heures de l'après midi, il s'occupait à dérouiller et à nettoyer ses armes. C'est alors que survinrent inopinément trois soldats, dont Christophe Hugard, de la compagnie du sieur de la Verne ayant son quartier à Gray. Ils prièrent Rémond Charbonnet de les laisser banqueter en sa maison, ce qui fut aussitôt accordé. Ils burent de compagnie mais Rémond continua à nettoyer ses armes, notamment une carabine « fort enrouillée » et sans savoir si elle était chargée. Le coup partit et Christophe Hugard prit une balle dans la joue²⁷.

Défendre son honneur

Pour le soldat, défendre son honneur restait primordial, encore plus que pour n'importe quel homme.

En 1633, le comte d'Harbec avait été chargé de lever en Franche-Comté des recrues destinées à l'infanterie. Pour cela, Claude Labourot, de Montureux-sur-Saône, près de Gray, s'était enrôlé dans la compagnie du comte de Troussans en garnison à Dole. Dans la même compagnie, il fit la connaissance d'un compagnon nommé Christophe Gutones, de Clermont en France. Ce dernier, surnommé Lajeunesse, se mit à tenir des discours offensants et injurieux à l'égard des autres soldats, notamment de Jean Rigard, dit Dombart, de Lichecourt²⁸. Le 1^{er} juin, Claude Labourot voulut mettre un terme à ces méchancetés. Il se mit à la recherche de Lajeunesse à travers la ville de Dole et finit par le trouver. Lajeunesse voulut obliger Labourot à en venir aux mains. Quelques heures plus tard, ils se retrouvèrent près d'un puits. Lajeunesse traita Claude Labourot de poltron, lui disant qu'il ne méritait pas de porter l'épée et le nom de soldat. Claude Labourot fut vivement atteint dans son honneur, lui qui avait à son actif de belles actions dans les guerres d'Allemagne, et lui qui fut prisonnier du roi de Suède pour n'avoir voulu suivre son parti ! Souffrant ces reproches que le moindre soldat ne devrait endurer, mais les négligeant, il alla sur les remparts pour rejoindre Lajeunesse. Là, il s'efforça de vider le différend. Lajeunesse proclama qu'il était temps de « mettre bas le buffet et se battre en galant homme ». Ils se portèrent des coups d'épée. Lajeunesse fut atteint. Il remit calmement son épée au fourreau et fit quelques actes de repentir et de chrétien. Il rendit l'âme²⁹.

Claude Antoine Charpelet, lui aussi, voulait défendre son honneur. Cet homme, originaire de Vesoul, avait été délaissé dans sa jeunesse par son père, maître Henri Charpelet.

²⁶ ADN : B 1804, f° 17 v°.

²⁷ ADN : B 1813, f° 46.

²⁸ Lichecourt : il s'agit probablement des environs du château de Lichecourt à Relanges (Vosges) assez proche de Montureux-sur-Saône.

²⁹ ADN : B 1813, f° 14.

Pour s'en sortir, il avait commencé à travailler dans « la pratique judiciaire » puis s'était engagé dans l'armée, au service de ses souverains, les archiducs Albert et Isabelle. Il avait servi dans les « pays de par deçà » (Pays-Bas) pendant deux ans, dans le régiment des Bourguignons, et effectué trois voyages en Italie. Cependant, en 1614, il se retira à Port-sur-Saône en attendant de reprendre les armes. Pour s'occuper, il s'exerçait journalièrement à la chasse. Il disposait d'une dague faite expressément pour la chasse et il la portait sur lui. Un soir, le 3 juin 1614, il alla souper chez Pierre Denys, un maçon. Tout se passait pour le mieux jusqu'à ce que survienne un nommé Jean Poinsenot, originaire de France, qui s'était « ramagé » (retiré) à Port-sur-Saône. Très attiré par la dague, il la demanda à Claude Antoine Charpelet, qui refusa de lui prêter cette arme redoutable. On en resta là. Plus tard dans la soirée, Claude Antoine quitta son hôte, sortit de la maison et prit le chemin de sa demeure. Parvenu devant chez Poinsenot, il rencontra Simon Seurrot et bavarda avec lui. Ils parlaient sans doute un peu trop fort car un homme apparut à une fenêtre de l'étage. C'était Julien Maire, un Français lui aussi, le propriétaire de la maison où habitait Jean Poinsenot. Il s'adressa à Claude Antoine en lui disant de partir et d'aller se coucher bien vite car il disposait de cent écus pour le faire pendre ! Claude Antoine Charpelet se sentit offensé. Il appartenait en effet à une honorable famille, parmi les plus honnêtes gens de Vesoul. Blessé dans son honneur, il ne put contenir sa colère. Aussitôt, il alla chez lui et prit son arquebuse chargée à plomb. Il tira en direction de la fenêtre où se trouvait Julien Maire. Heureusement, Dieu voulut que personne ne fût blessé. Julien Maire était, tout au plus, égratigné au visage par l'éclat d'une vitre. Oubliant cet accident, Claude Antoine Charpelet reprit le service des armes, il participa aux guerres du Piémont et du marquisat de Montferrat³⁰.

La solidarité entre soldats

A l'intérieur des compagnies régnait aussi une indéniable solidarité entre les soldats. Etre coupable d'un crime n'entraînait nullement le rejet, bien au contraire.

Simon Peletier avait pour surnom « Le Grand Saône ». Il était soldat en la compagnie du baron de Wateville en garnison à Baume-les-Dames. L'homme n'était pas un enfant de chœur. Auteur d'exécrables blasphèmes, il avait transpercé de son épée Pierre Chauvel (ou Channel) de Saint-Jean-d'Adam. Il avait aussi tué Claude Monnot dit Greguy. Cependant, sa troupe le protégeait. Le parlement donna l'ordre au lieutenant Julio de livrer le soldat Simon Peletier et de l'enfermer à la prison de Baume. La geôle fut gardée nuit et jour par six hommes en armes ; on craignait en effet que « les autres soldats, ses compagnons, ne l'enlevassent ». Peu de temps après, le baron et sa troupe quittèrent Baume. Que faire de Peletier ? Pour éviter des frais de conciergerie, il fut confié à un particulier nommé Bonnotte chargé de le surveiller. Ce Bonnotte tenait en effet chez lui une sorte de prison privée. Mais Bonnotte était absent. On confia donc Simon Peletier à sa femme, la Jeanne Nyvot. On prit soin de mettre un fer aux pieds de Peletier. Un beau jour, Bonnotte revint chez lui et fut chargé de bien surveiller Peletier. Or, il sympathisa avec Peletier. Il jouait aux cartes avec lui, il laissait n'importe qui venir lui rendre visite, et il lui détachait les fers qu'il avait aux bras pour qu'il puisse dîner et souper plus à l'aise. En outre, Peletier offrait à boire et à manger à ses geôliers. Un soir, il offrit même dix pintes de vin blanc d'Arbois ! On prit conscience que la maison de Bonnotte n'était plus sûre pour détenir des prisonniers. Peletier tomba malade et Bonnotte fit la bêtise de lui ôter tous ses fers. Il en profita pour s'échapper³¹.

³⁰ AGRB : Conseil privé, n° 935, 228 ; sur Montferrat, cf. Henri Hauser, *La prépondérance espagnole (1559-1660)*, Paris, Presses universitaires de France, 1940, p. 307-308.

³¹ AGRB : Conseil privé, n° 932, 111.

A travers ces « faits divers », qui sont en réalité des drames, on devine un peu la vie quotidienne des hommes d'armes et des gens de guerre en période de paix. Ce ne sont là que des exemples parmi des centaines de dossiers retrouvés. A terme, l'exploitation de cette documentation considérable devrait permettre d'esquisser une approche des soldats, partie non négligeable de la société comtoise, surtout à partir des années 1615-1618.

Nous avons voulu donner de l'épaisseur humaine à ce qu'on appelle de façon anonyme (et souvent méprisante) « les soldats » ou « les gens de guerre ». Certes, « l'homme de troupe du XVII^e siècle ne sera jamais, pour l'historien le plus scrupuleux, guère plus qu'un être collectif »³². Toutefois, les archives que nous avons retrouvées racontent des instants de vies et des destins, mettent en évidence des profils, des caractères. Tous ces gens, souvent d'origine modeste, devinrent soldats pour le meilleur et pour le pire. Ils méritaient de sortir de l'anonymat³³.

Paul Delsalle

Pour citer cet article :

Haute-Saône SALSA, n° 90, avril-juin 2013, p. 52-60.

³² Jean Chagniot, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2001, collection « Nouvelle Clio », p.140.

³³ Ce texte constitue une première version d'un chapitre en préparation pour un livre à paraître, *L'écharpe rouge*, consacré à la violence des soldats entre 1595 et 1634. C'est la raison pour laquelle je ne présente pas ici les différents types de soldats, professionnels, élus des communautés, occasionnels, etc., et les variantes de leurs comportements.